



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : 12.3.2019

Yves Cruchten

PL 7324

1

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant

- que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle constitue une priorité politique pour l'actuel Gouvernement ;
- considérant que l'introduction de comptes épargne-temps permettra une meilleure flexibilité dans la gestion du temps de travail respectant les besoins des salariés et ceux des entreprises ;
- que le projet de loi 7324 prévoit l'introduction de comptes épargne-temps dans le secteur privé dans le cadre d'une convention collective respectivement d'un accord interprofessionnel,

invite le Gouvernement

- à dresser un bilan permettant une évaluation de la mise en œuvre des dispositions concernant les comptes épargne-temps dans le secteur privé au plus tard trois ans après son entrée en vigueur ;
- à présenter, le cas échéant, des propositions d'adaptation tenant compte des conclusions découlant du bilan précité.

Marc Baum

Yves Cruchten

Aly Koles

Franck Colasiani

Charel Margue

Engelen Joff